

Les Règles Cardinales



EVERY ONE.
EVERY JOB.
EVERY DAY.



TOUJOURS utiliser les équipements de protection en cas de risque de chute.



TOUJOURS verrouiller et consigner l'installation si l'énergie électrique n'est pas nécessaire pour la phase de travail.



TOUJOURS utiliser un disjoncteur différentiel 10 mA sur tous les outils et appareils électriques filaires.



TOUJOURS identifier les espaces confinés et suivre les procédures écrites pour y entrer.



NE JAMAIS travailler ou se positionner à proximité de parties mobiles ou de pièces sous tension non protégées.



TOUJOURS s'assurer d'avoir le contrôle de l'ascenseur avant d'accéder en gaine pour tout travail sur le toit de cabine ou fond de cuvette.



TOUJOURS respecter les règles d'utilisation et de contrôle des shunts.



TOUJOURS respecter les procédures de levage, élingage et de blocage mécanique.



TOUJOURS respecter les procédures d'utilisation des plateformes mobiles et fausses cabines.



NE JAMAIS se déplacer sur le toit de la cabine en fonctionnement « NORMAL ».



TOUJOURS utiliser la manœuvre d'inspection pour déplacer les marches ou palettes pendant les phases de travail.



TOUJOURS vérifier le bon fonctionnement du « STOP » avant d'accéder à la machinerie ou à la cuvette.



TOUJOURS installer des barrières & signaux d'avertissements, verrouiller électriquement et mécaniquement l'installation lorsque des marches ou des palettes ont été retirées et que l'appareil est laissé sans surveillance.



TOUJOURS bloquer mécaniquement la chaîne de marche par deux moyens indépendants avant de réaliser tout travail dans la structure de l'appareil.



NE JAMAIS marcher sur les axes de marches .



NE JAMAIS se déplacer sur un appareil dont des marches ou palettes ont été démontées, sauf s'il n'y a qu'une seule ouverture, que cette ouverture est complètement protégée, que l'appareil est en inspection et qu'il y a des modes de communication clairs pour s'assurer que tout le personnel sait quand et comment l'appareil se déplacera.

